

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès de réception en préfecture
001-210101531-20250128-009-2025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 9

Procurations : 3

Objet :

Poursuite des études en
faveur de la rénovation
des terrains de football

L'an deux mille vingt cinq

Le 28 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Catherine BOISSIN qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN, M. Pierre REBEIX

Absents : M. Guillaume PEREZ

Secrétaire : Mme Leila SMITH

Mme le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que,

Les terrains de football du complexe sportif font l'objet d'une utilisation intensive, aussi bien par le club local que pour les événements et compétitions. Cette forte sollicitation entraîne une dégradation progressive des équipements, rendant les conditions d'entraînement et de pratique de plus en plus difficiles. À court terme, les terrains vont devenir non conformes aux normes de sécurité, compromettant ainsi la sécurité des joueurs et la qualité des prestations sportives proposées.

Dans ce contexte, la Municipalité a mandaté le Cabinet REALSPORT Ingénierie pour réaliser une étude de faisabilité concernant la rénovation et l'amélioration des terrains de football du complexe sportif. Les résultats de cette étude ont été partagés avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, qui ont pu en prendre connaissance.

L'étude souligne que le terrain d'honneur atteint déjà 100 % de la limite d'utilisation admissible selon les fournisseurs de la surface, et que le 1/2 terrain en période hivernale atteint également la capacité maximale d'utilisation. Cette utilisation intensive accélère l'usure des infrastructures. En outre, la rénovation du 1/2 terrain en gazon naturel, en maintenant cette solution, ne permettrait pas de résoudre durablement les problématiques liées à la sollicitation des surfaces et au temps de jeu. Le gazon synthétique du terrain d'honneur, en raison de son usage intensif, devra également être remplacé dans un avenir proche.

Afin de répondre à ces enjeux et de garantir la pérennité de nos équipements sportifs, le Cabinet préconise de manière prioritaire la transformation du 1/2 terrain en gazon synthétique. Cette

solution permettrait d'augmenter de 30 % la disponibilité des créneaux pour la pratique du football, réduisant ainsi la pression sur le terrain principal. Cette transformation garantirait également une meilleure durabilité des surfaces, moins sensibles aux intempéries et aux usages intensifs. Il est précisé que même si cette solution ne représente pas une solution idéale, un terrain de football en gazon synthétique nécessite moins d'entretien que le gazon naturel, réduisant ainsi l'utilisation de produits chimiques tels que les engrais et les pesticides. De plus, il ne nécessite pas d'irrigation, ce qui permet d'économiser de l'eau, une ressource précieuse. Enfin, sa durabilité réduit la fréquence des rénovations, limitant ainsi la consommation de matériaux et la production de déchets. Enfin, il est préconisé, dans la perspective d'un changement de pelouse, de choisir un gazon synthétique ne nécessitant pas de remplissage limitant ainsi les déperditions de matériaux.

Il est impératif de souligner que le maintien des équipements sportifs à un niveau de qualité satisfaisant est essentiel pour le bien-être des pratiquants, des clubs sportifs locaux, et pour l'attractivité du territoire. Des installations sportives de qualité contribuent non seulement à la pratique de l'activité physique mais aussi à la dynamique communautaire et à l'organisation d'événements qui renforcent la cohésion sociale. De plus, ces infrastructures jouent un rôle important dans la prévention des blessures en offrant un terrain adapté et sécurisé.

Dans cette optique, Mme le Maire propose que la Mairie poursuive les études et analyses nécessaires afin d'évaluer plus en détail l'impact financier et la faisabilité technique de ce projet. Elle suggère également de préparer les demandes de subventions pour financer la réalisation de ces travaux et rechercher les éventuels partenariats privés en vue de la réalisation de ce projet.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la poursuite de ces démarches et à autoriser Madame le Maire à engager les démarches administratives et financières nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité: 5 contre (M. Pascal BRUN, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Nicolas GRES, Mme Leila SMITH), 1 abstention (Mme Aurélie VUILLERMOZ);

APPROUVE la poursuite des études techniques visant à la réfection des terrains de football du complexe sportif;

AUTORISE Mme le Maire à lancer toute demande de subvention publique et recherche de partenariats privés permettant d'assurer la faisabilité financière de ce projet.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO

Maire d'Echenevex

La secrétaire,
Leila SMITH

